

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 148, rue Saint-André à Terrebonne le 13 mars 2007 à 19 h 20, sous la présidence de monsieur Richard Marcotte, préfet suppléant.

Sont présents messieurs Jean-Luc Labrecque, Michel Lefebvre, Daniel L'Espérance, Clermont Lévesque, Donald Mailly et mesdames Marie-Josée Beaupré, Micheline Mathieu et Denise Paquette.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, mesdames Chantal Laliberté, aménagiste et Mireille Ouimet, secrétaire-trésorière adjointe de la MRC Les Moulins.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 février 2007
4. Liste des comptes à payer
5. Liste des chèques émis au mois de février 2007
6. Correspondance
7. Appui à la MRC Les Maskoutains - Frais exigibles pour l'obtention de tout certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*
8. Appui à la MRC de Montcalm - Représentation des élus
9. Appui à la MRC de Matane - Demande de modification de la condition d'admissibilité concernant la valeur uniformisée pour le programme d'aide à la rénovation Réno Village
10. Rapport du Comité de transport
11. Commentaires sur la prestation de services en transport
12. Adoption du règlement # 113-4 modifiant les articles 3 et 4 du règlement # 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de modifier l'horaire et le trajet du circuit # 9 (taxi-bus)
13. Engagement de personnel - Comptage sur les circuits internes & externes
14. Signature du protocole d'entente entre la MRC Les Moulins, le Cégep régional de Lanaudière et la Caisse populaire Desjardins Terrebonne
15. Modification au contrat entre Lanau Bus et la MRC Les Moulins sur le transport en commun des personnes

16. Assises annuelles de l'UMQ
17. Adhésion à la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA)
18. Présentation d'un projet dans le cadre du programme *Emplois d'été Canada 2007*
19. Nature des modifications que la Ville de Terrebonne devra adopter suite à l'entrée en vigueur du règlement n° 97-12 modifiant le schéma d'aménagement révisé
20. Nature des modifications que les Villes de Mascouche et Terrebonne devront adopter suite à l'entrée en vigueur du règlement n° 97-13 modifiant le schéma d'aménagement révisé
21. Nature des modifications que les Villes de Mascouche et Terrebonne devront adopter suite à l'entrée en vigueur du règlement n° 97-14 modifiant le schéma d'aménagement révisé
22. Certificat de disponibilité de crédit pour les engagements en vigueur en 2007
23. Refonte du schéma d'aménagement et de développement révisé
24. Modification à la grille salariale
25. Engagement d'une greffière
26. Entreposage des archives
27. Nomination du représentant de la MRC Les Moulins à la Table technique sur la gestion des matières résiduelles mise sur pied par la CMM
28. Gala régional des Grands prix du tourisme Desjardins de Lanaudière
29. Cours d'eau - Plan de travail 2007
30. Mandat à Leroux, Beaudoin, Hurens & associés inc. - Préparation des plans et devis et appel d'offre pour la relocalisation et le nettoyage du cours d'eau La Petite Coulée à Terrebonne
31. Appel d'offre - Nettoyage du lit de la rivière Mascouche et stabilisation du talus suite au glissement de terrain du 3513, Jean-Talon à Mascouche
32. Mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie
33. Sécurité civile
34. Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois
35. Comité de vigilance - BFI Usine de triage Lachenaie ltée
36. Communauté métropolitaine de Montréal

37. Conférence régionale des élus de Lanaudière
38. Conseil régional de transport de Lanaudière
39. Rapport du Comité d'aménagement
40. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant l'article 4 du règlement # 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la Municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits # 19A et 25A du 10 juin au 4 août 2007 inclusivement
41. Boîtes de perception et équipements électroniques intelligents
42. Report de la séance ordinaire du mois d'avril
43. Clôture de la séance

6092-03-07 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Jean-Labrecque, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

6093-03-07 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé.

ADOPTÉ

6094-03-07 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 février 2007

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 février 2007 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé.

ADOPTÉ

6095-03-07 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer pour la MRC au montant de 2 010 755,03\$ pour le mois de 2007 soit et est acceptée (annexe «Comptes à payer - Mars 2007»).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2007-010 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 2 010 755,03\$ (divers postes budgétaires en tenant compte de la ristourne applicable sur la TPS) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie

intégrante.

ADOPTÉ

6096-03-07 Liste des chèques émis au cours du mois de février 2007

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de février 2007 pour un montant de 1 068 987,84\$ soit et est approuvée (annexe «*Liste des chèques et retraits - Février 2007*»).

ADOPTÉ

6097-03-07 Dépôt de la correspondance

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement:

QUE la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe «*Liste de la correspondance - Mars 2007*»).

ADOPTÉ

6098-03-07 Appui à la MRC Les Maskoutains - Frais exigibles pour l'obtention de tout certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*

CONSIDÉRANT QUE le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a émis, en date du 12 décembre 2006, un arrêté ministériel en vertu duquel des frais seraient exigibles en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, publié dans la Gazette officielle du Québec, Partie II, le 3 janvier 2007;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce projet de règlement, des frais de l'ordre de 2 500\$ seraient imposés à la MRC pour tout certificat d'autorisation émis pour les travaux dans un cours d'eau, qu'il s'agisse de travaux d'aménagement ou de travaux d'entretien;

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution n° 5220-06-04, adoptée le 15 juin 2004, la MRC Les Moulins demandait au gouvernement du Québec de procéder à la modification de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* afin de soustraire les travaux d'entretien de cours d'eau à une demande de certificat d'autorisation;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, le gouvernement a confié la compétence aux MRC en matière de gestion de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QU'il est exagéré que des frais de l'ordre de 2 500\$ soient imposés pour l'obtention de tout certificat d'autorisation applicable en matière de cours d'eau en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec devrait plutôt oeuvrer en fonction de l'assouplissement des procédures administratives et ce, dans le respect de la compétence qu'il a confiée aux MRC en matière de cours d'eau;

CONSIDÉRANT la résolution n° 07-02-35 adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains le 14 février 2007;

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la résolution n° 07-02-35 adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains, laquelle s'oppose à ce que des frais exigibles soient demandés pour l'obtention de tout certificat d'autorisation pour des travaux de quelque nature que ce soit à être effectués dans un cours d'eau, et ce, contrairement à ce qui est proposé à l'arrêté ministériel du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant les frais exigibles en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* en date du 12 décembre 2006 et publié dans la Gazette officielle du Québec, Partie II, en date du 3 janvier 2007.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins réitère la demande déjà formulée en vertu de la résolution n° 5220-06-04 adoptée par le conseil le 15 juin 2004, à l'effet que l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* soit modifiée de manière à ce que les travaux de nettoyage et d'entretien de cours d'eau ne soient pas assujettis à l'obtention préalable d'un certificat d'autorisation.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à la FQM, à l'UMQ et à la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉ

6099-03-07 Appui à la MRC de Montcalm - Représentation des élus

CONSIDÉRANT QUE la jurisprudence récente amène les élus municipaux à s'interroger sur les règles de fonctionnement au niveau de la représentation;

CONSIDÉRANT QUE les élus sont sollicités régulièrement pour assister à des activités protocolaires dans leur milieu ou dans les municipalités avoisinantes;

CONSIDÉRANT QUE les organismes du milieu s'attendent à la présence des élus lors de leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont besoin de ces contacts avec la population pour sonder les besoins et les plaintes des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'allocation de dépense des élus ne semble pas suffisante pour couvrir tous les frais des élus dynamiques dans leur milieu;

CONSIDÉRANT QU'un des rôles importants des élus municipaux consiste à représenter ses citoyens sur toutes les tribunes locales et régionales;

CONSIDÉRANT la résolution n° 075211 adoptée par le conseil de la MRC de Montcalm;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la MRC de Montcalm et demande à la Fédération québécoise des Municipalités du Québec de se pencher sur la problématique de la représentation des élus afin de proposer des solutions adaptées au contexte d'aujourd'hui.

ADOPTÉ

6100-03-07 Appui à la MRC de Matane - Demande de modification de la condition d'admissibilité concernant la valeur uniformisée pour le programme d'aide à la rénovation RénoVillage

CONSIDÉRANT la résolution n° 470-01-07 de la MRC de Matane sur l'attribution de l'aide financière dans le cadre du programme RénoVillage;

CONSIDÉRANT que dans plusieurs dossiers, la valeur uniformisée dépasse le montant établi aux conditions d'admissibilité puisque la valeur de tous les bâtiments sur le terrain doit être prise en considération;

CONSIDÉRANT QUE le programme RénoVillage s'applique uniquement aux résidences principales;

CONSIDÉRANT QUE le programme permet d'aider financièrement les familles à faible revenu;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement:

Que demande soit faite à la Société d'habitation du Québec de modifier la condition d'admissibilité concernant la valeur uniformisée de manière à être lue comme suit:

- La valeur uniformisée doit exclure toutes les valeurs des bâtiments complémentaires existants sur le terrain du propriétaire-occupant;
- La valeur uniformisée doit prendre en considération la valeur de la résidence principale seulement.

Que copie de cette résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et des Régions, à la SHQ, à la Fédération québécoise des Municipalités du Québec et à la MRC de Matane.

ADOPTÉ

6101-03-07 Rapport du Comité de transport

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité de transport soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

Commentaires sur la prestation de services en transport

Les membres du conseil prennent connaissance des plaintes et recommandations des usagers.

6102-03-07 Adoption du règlement # 113-4 modifiant les articles 3 et 4 du règlement # 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de modifier l'horaire et le trajet du circuit # 9 (taxi-bus)

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement:

QUE soit et est adopté le règlement # 113-4 modifiant les articles 3 et 4 du règlement # 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de modifier l'horaire et le trajet du circuit # 9 (taxi-bus).

ADOPTÉ

6103-03-07 Engagement de personnel - Comptage sur les circuits internes et externes

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à un comptage sur les circuits internes et externes la fin de semaine, soit les 17 et 18 mars 2007;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au profil de charge sur les circuits internes les 3, 4 et 5 avril 2007;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement:

QUE le préambule ci-dessus exposé fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le directeur général soit autorisé à retenir les services de pointeurs pour procéder à un comptage sur les circuits internes et externes au tarif horaire de treize dollars (13,00\$), les 17 et 18 mars 2007.

QUE le directeur général soit autorisé à retenir les services de pointeurs, au tarif horaire de treize dollars (13,00\$) du 3 au 5 avril 2007 inclusivement, pour procéder au profil de charge sur les circuits internes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2007-011 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas sept mille neuf cents dollars (7 900,00\$), poste budgétaire 2370-411 «*Études et comptages*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

6104-03-07 Signature du protocole d'entente entre la MRC Les Moulins, le Cégep régional de Lanaudière et la Caisse populaire Desjardins Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente entre la MRC Les Moulins, le Cégep régional de Lanaudière et la Caisse populaire Desjardins Terrebonne pour offrir une réduction tarifaire aux étudiants inscrits au Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne sera signé lors de la conférence de presse qui aura lieu mercredi le 14 mars 2007;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution # 6047-01-07 autorisant monsieur Jean-Marc Robitaille à signer ledit protocole d'entente et que celui-ci n'est pas disponible le 14 mars 2007;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

QUE soit et est rescindée la résolution # 6047-01-07.

QUE monsieur Jean-Luc Labrecque, président du Comité de transport, soit et est

autorisé à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins le protocole d'entente à intervenir entre le Cégep Terrebonne, la Caisse populaire Desjardins et la MRC Les Moulins pour offrir une réduction tarifaire aux étudiants inscrits au Cégep Terrebonne.

ADOPTÉ

6105-03-07 Modification au contrat entre Lanau Bus et la MRC Les Moulins sur le transport en commun des personnes

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'annexe de l'article 6.7 (Formule d'ajustement en regard du prix du carburant) du contrat entre Lanau Bus et la MRC Les Moulins sur le transport en commun des personnes;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général soit autorisé à signer l'annexe de l'article 6.7 modifiée quant à la consommation d'essence des véhicules affectés au service de transport en commun des personnes.

ADOPTÉ

6106-03-07 Assises annuelles de l'UMQ

CONSIDÉRANT QUE les assises annuelles de l'UMQ auront lieu les 10, 11 et 12 mai 2007 à Québec;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet soit et est autorisé à assister aux assises annuelles de l'UMQ à Québec. Les dépenses inhérentes lui seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de crédits suffisants n° 2007-012 émis par le trésorier au montant de 798,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312 «*Législation - Congrès, colloques*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6107-03-07 Adhésion à la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA)

CONSIDÉRANT QUE, depuis le 1^{er} janvier 2006, la juridiction exclusive des cours d'eau situés sur leur territoire a été confiée aux MRC en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC est sensibilisé à la protection des plans d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la CARA possède une expertise de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Marie-Josée

Beaupré et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adhère à la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA) pour l'année 2007.

QUE le certificat de crédits suffisants n° 2007-013 émis par le trésorier au montant de 300,00\$, poste budgétaire 2110-494 «*Législation - Associations*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6108-03-07 Présentation d'un projet dans le cadre du programme *Emplois d'été Canada 2007*

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge important de poursuivre les activités de sensibilisation et dépistage de l'herbe à poux;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement:

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à présenter pour et au nom de la MRC Les Moulins une demande dans le cadre du programme *Emplois d'été Canada 2007* pour l'engagement d'un chargé de projet, d'un agent de communication et de six (6) agents dépisteurs.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général soit et est autorisé à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, tous les documents concernant cette demande.

ADOPTÉ

6109-03-07 Nature des modifications que la Ville de Terrebonne devra adopter suite à l'entrée en vigueur du règlement n° 97-12 modifiant le schéma d'aménagement révisé

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement n° 97-12 intitulé «*Règlement modifiant le règlement nE 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins et déjà modifié, afin de désigner «aire d'affectation urbaine» le secteur du pôle de la gare de l'AMT de Terrebonne*» en date du 14 février 2007;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 53.10 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC doit adopter un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à ses plans et règlements d'urbanisme pour tenir compte de la modification du schéma;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le document intitulé «*Nature des modifications que la Ville de Terrebonne devra apporter à sa réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement n° 97-12 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins*» lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au greffier de la Ville de

Terrebonne.

ADOPTÉ

6110-03-07 Nature des modifications que les Villes de Mascouche et Terrebonne devront adopter suite à l'entrée en vigueur du règlement n° 97-13 modifiant le schéma d'aménagement révisé

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement n° 97-13 intitulé «*Règlement modifiant le règlement nE 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins et déjà modifié, afin de désigner «aire d'affectation usages contraignants» la partie nord du secteur du Lac André et de préciser les dispositions relatives aux carrières et sablières*» en date du 14 février 2007;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 53.10 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC doit adopter un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à ses plans et règlements d'urbanisme pour tenir compte de la modification du schéma;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le document intitulé «*Nature des modifications que les Villes de Mascouche et Terrebonne devront apporter à leur réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement n° 97-13 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins*» lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux greffiers des Villes de Mascouche et Terrebonne.

ADOPTÉ

6111-03-07 Nature des modifications que les Villes de Mascouche et Terrebonne devront adopter suite à l'entrée en vigueur du règlement n° 97-14 modifiant le schéma d'aménagement révisé

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement n° 97-14 intitulé «*Règlement modifiant le règlement nE 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins et déjà modifié, afin d'augmenter la superficie du plancher des édifices à bureaux*» en date du 14 février 2007;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 53.10 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC doit adopter un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à ses plans et règlements d'urbanisme pour tenir compte de la modification du schéma;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le document intitulé «*Nature des modifications que les Villes de Mascouche et Terrebonne devront apporter à leur réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement n° 97-14 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins*» lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux greffiers des Villes de Mascouche et Terrebonne.

ADOPTÉ

6112-03-07 Certificat de disponibilité de crédit pour les engagements en vigueur en 2007

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a pris des engagements pour des dépenses à effectuer en 2007;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le conseil autorise l'engagement des dépenses suivantes pour l'année 2007:

Salaires & avantages sociaux	824 059\$
Charles Dubuc	16 425\$
Cybergénération	389\$
Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés	9 000\$
Lanau Bus inc.	8 613 152\$
Lanau Com inc.	208 936\$
Les Prévoyants	720\$
Coop Taxi de Terrebonne	41 265\$
Transport Adapté des Moulins	410 179\$
Gestion Techno Pro	12 096\$
Climatisation Profair	1 980\$
Ford des Seigneurs	6 779\$
Pitney Bowes	696\$
Entente MRC-CIT Laurentides	33 687\$
Entente CLDEM et MRC Les Moulins	1 133 324\$
Entente Viagym et MRC Les Moulins	48 360\$
Entente MRC Lanaudière et L'Hexagone	3 000\$
Entente CRT Lanaudière - Circuit # 125	47 304\$
Tourisme des Moulins	120 000\$

QUE le certificat de crédits suffisants n° 2007-014 émis par le trésorier au montant de 11 531 351,00\$ (divers postes budgétaires en tenant compte de la ristourne applicable sur la TPS) soit accepté et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

Refonte du schéma d'aménagement et de développement révisé

Les Villes de Mascouche et Terrebonne souhaitent entreprendre des discussions pour modifier le schéma d'aménagement révisé entré en vigueur le 18 décembre 2002.

Dès que nous aurons reçu les demandes des deux Villes, nous pourrions présenter au conseil un échéancier de travail.

6113-03-07 Modification à la grille salariale

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la grille salariale adoptée par la résolution #5346-11-04 afin d'ajouter le poste de greffier;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement:

QUE la grille salariale soit modifiée en ajoutant le poste de greffier:

<i>Échelon 1</i>	<i>Échelon 2</i>	<i>Échelon 3</i>	<i>Échelon 4</i>	<i>Échelon 5</i>
53 040\$	55 692\$	58 477\$	61 400\$	64 470\$

ADOPTÉ

6114-03-07 Engagement d'une greffière

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection pour l'engagement d'une greffière;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement:

QUE madame Martine Baribeau soit et est engagée au poste de greffière pour la MRC des Moulins à compter du 2 avril 2007. Son salaire est fixé à l'échelon deux (2) de la grille salariale en vigueur pour la période de probation de neuf (9) mois. Au 1^{er} janvier 2008, après une évaluation satisfaisante du rendement de la greffière par le directeur général, elle recevra le salaire fixé à l'échelon 3. Par la suite, l'employée avancera d'un échelon après une période de deux (2) ans au même échelon. Le document intitulé «*Conditions de travail et avantages sociaux*» fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil s'engage à défrayer la cotisation annuelle et l'assurance responsabilité professionnelle au Barreau du Québec pour madame Martine Baribeau, au prorata du nombre de mois complets travaillés à la MRC.

ADOPTÉ

6115-03-07 Entreposage des archives

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent important de s'assurer de la préservation du patrimoine archivistique, dans le respect des pratiques reconnues;

CONSIDÉRANT l'offre de service pour l'entreposage des documents présentée par le Centre régional d'Archives de Lanaudière (CRAL);

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service du CRAL présentée en date du 7 mars 2007 par monsieur Denis Pepin, directeur général, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution. Le coût à l'unité pour l'entreposage des boîtes d'archives de format régulier est fixé à 0,72\$ la boîte. L'entente est d'une durée minimale d'un an, mais est renouvelable pour une période de cinq (5) ans.

QUE le certificat de crédits suffisants n° 2007-015 émis par le trésorier au montant de 665,28\$, poste budgétaire 2190-419 «*Services professionnels*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6116-03-07 Nomination du représentant de la MRC Les Moulins à la Table technique sur la gestion des

matières résiduelles mise sur pied par la CMM

CONSIDÉRANT QUE la CMM a mis en place une Table technique sur la gestion des matières résiduelles concernant la sélection des lieux d'élimination des déchets ultimes (PMGMR);

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement:

QUE monsieur Daniel Vaillancourt, chef de service de l'Environnement et de l'Hygiène du milieu à la Ville de Terrebonne, soit nommé pour représenter la MRC Les Moulins à la Table technique sur la gestion des matières résiduelles mise sur pied par la CMM concernant la sélection des lieux d'élimination des déchets ultimes (PMGMR).

ADOPTÉ

6117-03-07 Gala régional des Grands prix du tourisme Desjardins de Lanaudière

CONSIDÉRANT la tenue du Gala régional des Grands Prix du tourisme québécois qui aura lieu le mercredi 21 mars 2007 à Berthierville;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement:

QUE les membres du conseil de la MRC mandatent madame Marie-Josée Beaupré pour les représenter au Gala régional des Grands Prix du tourisme québécois. Les dépenses inhérentes lui seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de crédits suffisants n° 2007-016 émis par le trésorier au montant de 85,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312 «*Législation - Congrès, colloques*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

Cours d'eau - Plan de travail 2007

Le mandat de cartographie des cours d'eau a été donné à la dernière séance.

Une rencontre de travail devrait avoir lieu au cours de la semaine du 19 mars avec les représentants des villes de Mascouche et Terrebonne et en présence de Me Jean-Pierre St-Amour afin de présenter les options retenues pour la gestion des cours d'eau par la MRC.

6118-03-07 Mandat à Leroux, Beaudoin, Hurens & associés inc. - Préparation des plans et devis et appel d'offre pour la relocalisation et le nettoyage du cours d'eau La Petite Coulée à Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la MRC exerce la compétence à l'égard de la gestion des cours d'eau depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur les compétences municipales* le 1^{er} janvier 2006;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a délivré, en date du 4 décembre 2006, le certificat d'autorisation pour effectuer les travaux d'aménagement d'une section du ruisseau La Petite Coulée dans la ville de Terrebonne (secteur Lachenaie), le tout conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

CONSIDÉRANT la proposition de service professionnel et d'honoraires présentée par Leroux, Beaudoin, Hurens & associés inc. signée par Luc Papin en date du 27 février 2007 pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux;

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate la firme d'ingénieurs Leroux, Beaudoin, Hurens & associés inc. pour préparer les plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement du ruisseau La Petite Coulée dans la ville de Terrebonne (secteur Lachenaie), pour une somme de onze mille dollars (11 000,00\$), excluant les taxes, le tout conformément à la proposition signée par Luc Papin en date du 27 février 2007, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le directeur général soit autorisé à publier dans les journaux Le Trait d'Union et La Revue l'appel d'offres pour l'exécution des travaux d'aménagement du ruisseau La Petite Coulée.

QUE le certificat de crédits suffisants n° 2007-017 émis par le trésorier au montant de 11 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-418 «*Honoraires professionnels*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6119-03-07 Appel d'offre - Nettoyage du lit de la rivière Mascouche et stabilisation du talus suite au glissement de terrain du 3513, rue Jean-Talon à Mascouche

CONSIDÉRANT QUE la MRC exerce la compétence à l'égard de la gestion des cours d'eau depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur les compétences municipales* le 1^{er} janvier 2006;

CONSIDÉRANT QUE le mandat pour la réalisation des plans et devis et la surveillance du nettoyage du lit de la rivière Mascouche suite au glissement de terrain du 3513, rue Jean-Talon à Mascouche a été octroyé par le conseil à Axor Experts-Conseils inc. le 13 février 2007;

CONSIDÉRANT l'urgence d'effectuer les travaux;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général soit autorisé à publier dans les journaux Le Trait d'Union et La Revue l'appel d'offres pour l'exécution des travaux de nettoyage du cours d'eau Rivière Mascouche suite au glissement de terrain près du 3513, rue Jean-Talon à Mascouche.

ADOPTÉ

Mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie

La MRC doit présenter au ministère de la Sécurité publique le rapport d'activité 2006 du plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie avant le

31 mars 2007. Les représentants du ministère de la Sécurité publique ont accepté que la MRC reporte d'un mois le dépôt de ce rapport.

Une rencontre des membres du Comité de sécurité incendie devrait se tenir en mars prochain et le rapport d'activité pourrait être déposé au conseil le 11 avril prochain.

Sécurité civile

Le conseil de la MRC Les Moulins a adopté en novembre 2006, la résolution #6012-11-06 informant le ministère de la Sécurité publique de sa volonté d'entreprendre une démarche de planification de la sécurité civile. Cette expérimentation des prescriptions à l'intention des autorités locales et régionales en matière de sécurité civile est supervisée par le chargé de projet en sécurité incendie de la MRC, monsieur Réal Hévey, accompagné de représentants de la Ville de Terrebonne. À ce jour, messieurs Alain Dupré & Réal Hévey ont participé à plusieurs rencontres avec les représentants du ministère de la Sécurité publique.

À une rencontre ultérieure du conseil, il y aurait lieu de mettre en place un Comité de sécurité civile, composé d'élus et de fonctionnaires de la Ville de Terrebonne et de la MRC, afin de valider la démarche.

6120-03-07 Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a créé la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois en juin 2006 ayant pour mandat de faire un état de situation sur les enjeux et les défis, examiner l'efficacité des interventions publiques, établir un diagnostic et formuler des recommandations en tenant compte de la compétitivité et des revenus agricoles, des attentes sociétales et de la mise en valeur des potentiels régionaux;

CONSIDÉRANT QUE la Commission recherche les avis et les diagnostics des personnes et des organismes intéressés par ce mandat et qui peuvent contribuer à sa réflexion;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement:

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande aux membres du Comité consultatif agricole et au CLDEM de lui faire des recommandations afin de lui permettre de présenter un mémoire sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois à la Commission créée par décret en juin 2006.

ADOPTÉ

Comité de vigilance - BFI Usine de triage Lachenaie Ltée

Le directeur général dépose le compte rendu de la rencontre du 31 janvier et l'ordre du jour de la rencontre tenue le 22 février dernier.

Communauté métropolitaine de Montréal

Le directeur général résume les discussions tenues lors d'une rencontre spéciale de la FQM tenue le 22 février 2007 afin d'identifier les dossiers à privilégier et les actions à entreprendre en priorité pour les municipalités et MRC sur le territoire de la CMM.

Les discussions lors des séances du CA et du comité exécutif ont porté, entre autres, sur l'entente proposée par le mandataire concernant les règles de partage du déficit «métropolisable» du métro 2007-2011 et l'octroi d'un mandat à la Commission de l'aménagement sur les règles applicables à la formulation des avis métropolitains concernant le périmètre d'urbanisation métropolitain.

Conférence régionale des élus de Lanaudière

Monsieur Richard Marcotte informe les membres du conseil des délibérations tenues lors de la rencontre du 15 février 2007.

Le directeur général dépose bulletin mensuel «*CRÉ Express*».

Conseil régional de transport de Lanaudière

Monsieur Jean-Luc Labrecque informe les membres du conseil des discussions tenues lors de la rencontre du CA du CRT tenue le 21 février dernier.

6121-03-07 Rapport du Comité d'aménagement

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt. ADOPTÉ

Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant l'article 4 du règlement # 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la Municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits # 19A et 25A du 10 juin au 4 août 2007 inclusivement

6122-03-07

Monsieur Donald Mailly donne avis de motion, dépose un projet de règlement pour l'adoption d'un règlement modifiant l'article 4 du règlement # 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la Municipalité régionale de comté Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits # 19A et 25A du 10 juin au 4 août 2007 inclusivement, et demande une dispense de lecture.

6123-03-07 Boîtes de perception et équipements électroniques intelligents

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a demandé au CRT Lanaudière d'entreprendre les démarches pour l'acquisition d'un système intégré pour la gestion du transport intelligent par autobus;

CONSIDÉRANT la facture #2007-20 transmise par le CRT Lanaudière au montant de 665 284\$, représentant 35% du coût total de cinquante (50) boîtes de perception et équipements électroniques intelligents;

CONSIDÉRANT QUE l'état des revenus et dépenses au 31 décembre 2006 démontre un surplus anticipé;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général soit autorisé à effectuer les transferts budgétaires suivants:

1400-001	Affectation de surplus	665 284\$
2370-725	Acquisition d'équipements	665 284\$

QUE le certificat de crédits suffisants n° 2007-018 émis par le trésorier au montant de 665 284,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-725 «*Acquisition d'équipements*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6124-03-07 Report de la séance ordinaire du mois d'avril

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE la séance ordinaire du conseil prévue mardi, le 10 avril 2007 soit reportée au mercredi 11 avril 2007.

ADOPTÉ

6125-03-07 Clôture de la séance

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Richard Marcotte, préfet suppléant

Daniel Pilon, directeur général et
secrétaire-trésorier